

CONSOLIDATION ET MISE HORS D'AIR DE LA MAISON RICARD

7, place de la République 66110 SAINT MARSAL

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n°1 DÉMOLITIONS – GROS-OEUVRE

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Saint Marsal
4, Carrer del Panader, 66110 Saint Marsal
04 68 39 41 14

GÉNÉRALITÉS

PRÉSENTATION DES TRAVAUX :

Travaux inclus :

Les travaux afférents au présent lot comprennent, énumérés non limitativement :

LES TRAVAUX PREPARATOIRES

- Installation, protection des chaussées
- Clôture de chantier
- Pose et dépose d'échafaudage
- Location de bennes à gravois

DÉMOLITIONS :

- Démolitions des plafonds existants
- Démolitions des cloisons intérieures
- Démolitions des planchers
- Dépose des portes et des fenêtres existantes
- Ouverture de la baie sur la place

PLANCHERS :

- Fourniture et pose de plancher M1
- Trémies d'escaliers
- Rebouchage des trous de poutres

REPRISES DE MAÇONNERIES

- Piochage et reprise des tableaux et appuis des portes et fenêtres

Ces ouvrages seront exécutés conformément aux plans et au CCTP et comprennent toutes les sujétions nécessaires à un complet et parfait achèvement des travaux.

CONTENU DES PRIX :

- ▬ Le marché concernant l'ensemble des travaux du présent lot sera à prix global et forfaitaire.
- ▬ L'entrepreneur ne pourra se soustraire à tout ou partie de sa mission en prétextant un oubli ou omission.

- ▬ Les prix remis par l'entrepreneur comprennent, en outre, toutes les obligations définies dans les divers documents du projet :
 - La fourniture, le transport, la mise en oeuvre (exceptée indication précise dans les CCTP) de tous les matériaux et matériel nécessaires à la réalisation des ouvrages.
 - La mise en place et enlèvement de tout matériel nécessaire.
 - Les frais de location, entretien, réparation et assurance.
 - La main-d'œuvre.
 - Les dépenses d'énergie et de matière consommables autres que celles existant sur le site.
 - Ses installations propres de chantier.
 - Les protections de ses ouvrages.
 - La remise en état des lieux
 - Les prestations pour respecter les ouvrages d'autrui.
 - L'évacuation de ses gravois et le nettoyage des lieux après travaux

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

SPÉCIFICATIONS PROPRES A L'OPÉRATION :

Le bâtiment existant « Maison Ricard » est une maison de village trois faces dont les murs extérieurs sont implantés en limites de propriétés et délimités par :

- ▬ deux rues circulées par les piétons et les véhicules
- ▬ la place de la République non-circulée par les véhicules, mais ouverte aux piétons et surtout servant de cours de récréation à l'école communale.

Il est impératif que les offres tiennent compte de cette spécificité notamment en matière :

- ▬ de protection anti-intrusion du chantier sur la place
- ▬ de protection des usagers contre les chutes ou les projections de gravois et de matériaux sur les chaussée
- ▬ de nettoyage périodique des chaussées durant les travaux.

PLANS :

- ▬ Avant toute exécution, l'entrepreneur vérifiera les cotes des ouvrages existants

PROTECTION DES OUVRAGES :

- ▬ L'entrepreneur assurera pendant la durée des travaux, jusqu'à réception, la protection efficace de tous les ouvrages matériels exécutés ou mis en place par ses soins.

- L'entrepreneur sera responsable et aura donc à sa charge tous les frais de reprise et remise en état dus à un manque de protection des ouvrages.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- L'ensemble des ouvrages du présent lot sera réalisé en conformité avec les normes et textes suivants :

N.F. D.T.U. 23.5 Travaux de Bâtiment Planchers à poutrelles hourdis.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

I - TRAVAUX PRÉALABLES

1. Installation
Délimitation du chantier en **accord avec le maître d'ouvrage**, implantation des clôtures, aires de stockage des bennes et des matériaux.
Demande des autorisations de voiries etc...
2. Clôture de chantier, protection des chaussées
Sur la périphérie du chantier, il sera installé une clôture métallique sur plots béton type « héras » ou similaire afin de protéger le chantier d'éventuelles intrusions.
Les chaussées elles dans l'emprise de cette clôture seront protégées par une protection suffisamment efficace pour éviter leur dégradation par les chutes de gravois ou de matériaux durant les travaux.
3. Pose et dépose d'échafaudage
Mise en place d'un échafaudage de classe 2 : Charge admissible 150 kg au m² : pour les travaux de percement des murs au droit des ancrages des poutrelles.
4. Location de bennes à gravois
Location de bennes à gravois pour le tri des déchets de démolitions des ouvrages, compris amenée, replis par rotation de camions multi bennes.

II - DÉMOLITIONS

1. Démolitions des plafonds existants
Les plafonds existants sont constitués de plâtre et de canisses et sont fixés en sous-faces des planchers
Localisation : niveau 2 et niveau 3
Quantité : 250 m²
2. Démolitions des cloisons intérieures

Les cloisons intérieures existantes sont réalisées en briques pleines et enduites de plâtre
L'ensemble des cloisons est à démolir compris les placards, cheminée, conduits etc...

Localisation : niveau 2 et niveau 3

Quantité : 200 m2

3. Démolitions des planchers

Les planchers sont constitués de solives et parquets en bois

Localisation : niveau 2, niveau 3 et niveau 4

Quantité : 360 m2

4. Dépose et évacuation des poutres bois

Localisation : niveau 2, niveau 3 et niveau 4

Quantité : 10 m3

5. Dépose et évacuation des portes et bâtis bois

Localisation : niveau 2 et niveau 3

Quantité : 12 U

6. Dépose et évacuation d'escalier bois, limons, marches, contre-marches et rampes

Localisation : niveau 1, et niveau 3

Quantité : 4 m3

7. Traitements des déchets en déchèterie autorisées

Gravats sales briques et plâtres

Environ 40 m3

8. Traitements des déchets en déchèterie autorisées

Bois de planchers, poutres et escaliers

Environ 25 m3

9. Traitements des déchets en déchèterie autorisées

Déchets Industriels Banals tout venants, plafonds canisse-plâtre, fils électriques, portes, bâtis etc....

Environ 15 m3

10. Dépose des portes et des fenêtres existantes

L'ensemble des fenêtres, des portes et des volets existants seront déposés et évacués aux décharges. Les volets seront gardés le plus longtemps possible afin de conserver une protection aux intrusions le plus longtemps possible, les portes le seront à la demande et à l'avancement de la pose des menuiseries.

Environ 4 m3

11. Ouverture de la baie sur la place

La baie donnant sur la place, actuellement occupée par une fenêtre sera ouverte aux dimensions des cairos d'angle existants qui matérialisaient une ancienne porte.

Environ 1,5 m3

III - PLANCHERS POUTRELLES HOURDIS

1. Piquage et nettoyage du plâtre sur les murs périphériques sur 0,30 m, compris évacuation en déchèterie autorisée
Localisation : niveau 2 et niveau 3
Quantité : 70 m²
2. Rebouchage des trous de poutres en bois avec moellons hourdés au mortier
Localisation : niveau 2, niveau 3 et niveau 4
Quantité : 48 U
3. Coffrage et ferrailage des trémie d'escalier
Localisation : niveau 2, niveau 3 et niveau 4
Quantité : 3 U
4. Percement de mur pour ancrage des poutrelles compris coffrage et coulage des arases
Localisation : niveau 2, niveau 3 et niveau 4
Quantité : 225 U
5. Fourniture et pose de plancher M1 isolant à languettes 16 + 5 compris rupteurs de ponts thermiques
Localisation : niveau 2, et niveau 3
Quantité : 240 m²
6. Fourniture et pose de plancher 16 + 5 hourdis plastiques, compris rupteurs de ponts thermiques
Localisation : niveau 4
Quantité : 120 m²

IV - REPRISE DE MAÇONNERIES

1. Piochage et reprise des tableaux et appuis des portes et fenêtres

 - a- Les tableaux des fenêtres et des portes seront piochés afin de purger l'ensemble de l'enduit existant et évacués aux décharges.
Quantité : 23 fenêtres 4 portes
 - b- Les appuis de fenêtres seront refaits à neuf ainsi que les seuils de portes
Quantité : 23 fenêtres 4 portes
 - c- Le linteau de la nouvelle baie sur la place sera réalisé en béton armé après purge du linteau en bois actuel.
Quantité : 1